



CONTRIBUTION

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Représentante ADEME Mayotte : Mme Christel Thuret

Tel: 02 69 62 32 36 Fax: 02 69 62 32 35

christel.thuret@ademe.fr

Contribution reçue le 22 septembre 2011

**Proposition de mesure compensatoire aux impacts environnementaux du projet de piste longue :
création d'un fonds macro-déchets**

Face à l'ampleur particulièrement inquiétante de l'impact des macro-déchets (plastiques, cannette, métal, textile, pneus etc...) sur les milieux aquatiques (cf. synthèse d'une [étude sur la caractérisation des macro-déchets en milieu aquatique réalisée en 2010-2011](#)), il a été proposé un certain nombre d'actions, synthétisées ci-dessous :

- suivre l'évolution de la contamination des milieux aquatiques (système d'observation)
- agir sur les milieux aquatiques par des opérations de ramassage
- agir sur la prévention, la collecte, le recyclage et le traitement des déchets
- agir sur les comportements des usagers et communiquer

La présente proposition consiste à créer un fonds macro-déchets dont la gestion serait confiée à un organisme en charge des milieux aquatiques, coordinateur des différentes structures concernées par la mise en œuvre des préconisations. Certaines des actions pourraient être réalisées par des professionnels du milieu, ce qui apporterait une contribution économique au secteur (pêcheurs, clubs de plongée, bureaux d'études, associations environnementales...)

Ceci permettrait d'être innovant par rapport aux mesures compensatoires classiques ponctuelles (plantation de mangroves, éducation à l'environnement etc...) étant donné l'ampleur de l'impact de la piste longue à Mayotte et le risque de contentieux pour la France au niveau Européen en 2014 pour mauvaise gestion des déchets à Mayotte.